CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mathieu LOBSTEIN

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Mathieu LOBSTEIN et de son client dans le cadre de la vente de service de production audiovisuelle : écriture, prises de vues, réalisation, montage, effets spéciaux et prises de vues aérienne par drone. Toute prestation accomplie par Mathieu LOBSTEIN implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions de vente accessibles à tout moment sur le site www.mathieulobstein.com et prévaudront sur tout autre document.

Mathieu LOBSTEIN
Entreprise individuelle
9 Boulevard Stalingrad 83500 La Seyne-sur-Mer
mathieu lobstein@outlook.com
(0)682 244 104

ARTICLE 2 - PRIX

La vente de service fait l'objet d'un devis préalablement accepté par le client.

Les prix sont exprimés en Euros HT, TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Ces tarifs sont fixes et non révisables pendant leur période de validité mais Mathieu LOBSTEIN se réserve le droit, en dehors de cette période, de modifier ces prix.

Les tarifs exprimés sur le site internet sont donnés hors taxes et à titre indicatif. Les devis signés, pour confirmer la commande, ne pourront être modifiés.

Selon le mode de livraison choisi, le client s'expose à d'éventuels frais supplémentaires qui varient selon le support de stockage et le mode de livraison, acceptés par le client lors de la signature du devis.

D'éventuelles réductions pourront figurer sur le devis qui seraient consenties par le prestataire de services.

Les devis établis par Mathieu LOBSTEIN sont valables pour une durée de trente jours à partir de leur édition.

Une facture sera éditée puis remise au client lors de la livraison des services demandés.

ARTICLE 3 - RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés peuvent inclurent des rabais et ristournes que le prestataire serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats, de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations ou encore d'un commun accord entre les deux parties.

ARTICLE 4 - COMMANDE

4-1 Il appartient au client, conseillé par Mathieu LOBSTEIN, de commander la (les) prestation(s) désirée(s). Après réception du devis par le client, il lui revient de le retourner signé et accompagné de la mention « bon pour accord » afin de valider la commande.

La validation de la commande doit se faire au minimum la veille du jour de la (les) prestation(s) pour tous les services proposés par le prestataire autres que les opérations aériennes par drone qui doivent se faire trente jours en amont.

Mathieu LOBSTEIN s'engage à facturer les services commandés au prix indiqué sur le devis lors de la validation par le client et de l'enregistrement de la commande.

4-2 Les modifications éventuelles de la commande après validation par le client, seront prises en compte uniquement si elles sont notifiées au moins sept jours avant le début des services. (Hors services de Post-production). Dans le cas de la modification d'un vol drone, la date se verra reportée de trente jours maximum et quinze jours minimum, incompressibles, pour les différentes autorisations de vol le(s) cas échéant(s).

Ces délais supplémentaires sont indépendants de la volonté du prestataire qui ne peut en aucuns cas être tenu responsable.

Les modifications éventuelles de cette commande pourront entrainer un coût supplémentaire au client, en complément de la facture initiale, sur devis, qui sera accepté par le client.

- 4-3 Le prestataire se réserve le droit de refuser ou annuler toute commande à un client conformément aux dispositions de l'article L122-1 du code de la consommation sur justification d'un motif légitime, cas de force majeure ou encore dans le cadre d'un litige relatif à un paiement.
- 4-4 Autorité du télépilote dans l'accomplissement du vol : d'Après la DGAC et dans le cadre des opérations de vol, le télépilote, Mathieu LOBSTEIN, reste seul juge et responsable de l'accomplissement de la mission et se doit de refuser une mission si son exécution conduit à enfreindre la réglementation applicable ou conduit à mettre en jeu la sécurité des tiers.

Si les conditions ne sont pas réunies au jour et heure prévus, le prestataire et le client devront fixer d'un commun accord une nouvelle date pour l'exécution de la prestation.

ARTICLE 5 – FOURNITURE DES PRESTATION

5-1 Les prestations de service commandées par le client auprès de Mathieu LOBSTEIN seront fournies selon un calendrier indicatif fixé par accord entre les parties et selon les besoins du client. Le prestataire s'engage à faire de son mieux pour fournir les services commandés et attendus par son client, dans le cadre d'une obligation de moyens et de résultats.

5-2 Délais à prendre en compte pour certaines prestations :

Un délai indicatif de trente jours pour les prises de vues aériennes qui nécessitent un dépôt d'autorisations de vol auprès de différentes administrations et autorités compétentes qui traitent les dossiers dans des délais variables. A ce délai s'intègre un délai minimal de quinze jours pour l'obtention des autorisations préfectorales le cas échéant. Ces délais ne constituent en aucun cas des délais de rigueur et le prestataire ne pourra se voir tenu responsable en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas trente jours ouvrés.

5-3 Le délai d'exécution des prestations peut être différé ou suspendu en cas d'événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou de cause légitime de suspension des délais :

- la survenance d'intempéries et/ou de phénomènes naturels dégradant les conditions de vol (pluie, grêle, orage, vitesse du vent supérieur à 30 km/h...) selon relevés *UAV Forecast*
- les injonctions administratives ou judiciaires ou d'un expert ou de toutes autorités compétentes ordonnant de suspendre ou d'arrêter tout ou partie des prestations
- Présence d'une menace mettant en péril la sécurité du vol ou des tiers
- les troubles résultant d'hostilités, révolutions, cataclysmes, incendies ou inondations, catastrophes naturelles. En cas de retard supérieur à trente jours ouvrés, le client pourra demander l'annulation de la commande.

Ces délais supplémentaires ou suspensions de prestation sont indépendants de la volonté du prestataire qui ne peut en aucun cas être tenu pour responsable.

5-4 Les prises de vues réalisées par la Mathieu LOBSTEIN sont visionnables par le client directement sur site. A l'issue du visionnage, le client peut demander la réalisation d'autres prises. Cette prestation complémentaire fera l'objet d'une facturation supplémentaire prenant en compte un rabais.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est à régler dans son intégralité et en un seul versement dans un délai de trente jours après l'envoi de la facture. Le règlement s'effectue par le client :

- Par virement bancaire
- Par chèques

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissements effectifs des sommes dues par le prestataire de services.

ARTICLE 7 - RETARD DE PAIEMENT

7-1 En cas de défaut de paiement total ou partiel de la facture au-delà du délai fixé à l'article 5, le client devra verser à Mathieu LOBSTEIN une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, révisé tous les six mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant HT, TVA non applicable, art. 293 B du CGI, de la somme restante due, et elle court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

7-2 Sauf accord exclusif, unique, préalable et écrit par le prestataire et le client, toutes compensations sera réclamé par le prestataire au client.

ARTICLE 8 - CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'article sept, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Mathieu LOBSTEIN.

ARTICLE 9 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le prestataire conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Mathieu LOBSTEIN se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

ARTICLE 10 - LIVRAISON

La livraison s'effectuera selon accord commun entre les deux partie :

- soit par voie électronique, à distance, de façon dématérialisée
- soit remise en main propre, des prises de vues, film..., dématérialisé(e)(s)
- soit par voie postale à l'adresse indiquée par le client
- soit sur Blu-ray, DVD ou autre support de stockage remis en main propre (coût supplémentaire)

Si des marchandises se verraient manquantes ou détériorées après le transport et l'acheminement par la poste, UPS, GLS, DHL... une enquête sera menée pour déterminée les responsabilités de chacun.

Le délai de livraison indiqué lors de la validation de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts
- l'annulation de la commande.

ARTICLE 11 – MODIFICATIONS ET RECLAMATIONS

A défaut de réserves ou réclamations, émises expressément et immédiatement par le client lors de l'exécution des prestations de tournage et de réalisation, et/ou lors du visionnage, sur place, des images produites, celles-ci sont déclarées conformes à la commande, en quantité et qualité et ne seront pas reproduites.

Pour les prestations d'écritures, de montage et d'effets spéciaux, le client dispose d'un délai de quinze jours francs à compter de la livraison de la commande pour émettre, par écrit, des réserves, réclamations ou demandes de modifications. Le client peut alors profiter de deux aller-retours pour modifications, comprises dans le tarif des dites prestations. Au-delà de ces deux modifications, la suivante, entraînera un coût supplémentaire et une nouvelle facture. Sauf accord exceptionnel entre les parties. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités ou délais par le client.

ARTICLE 12 - GARANTIE ET RESPONSABILITE

Mathieu LOBSTEIN garantit, conformément aux dispositions prévues par la loi, le client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de réalisation des prestations fournies et/ou les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du client.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le prestataire, par écrit, de l'existence de vices dans un délai maximum de huit jours francs à compter de leur découverte.

Mathieu LOBSTEIN rectifiera ou fera rectifier, dans les plus brefs délais et à ses frais exclusifs, les prestations fournies jugés défectueuses ou non conformes au cahier des charges, dûment prouvées par le client.

Article L217-4 du Code de la consommation Article L217-5 du Code de la consommation

ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES

13-1 Le client est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à la vente des services, leur réalisation et leur livraison. Ces données sont récoltées uniquement pour l'exécution du contrat de prestations de services.

les données à caractère personnel collectées sont les suivante :

- nom
- prénom
- dénomination sociale
- adresse postale
- SIRET
- numéro de téléphone
- adresse mail
- adresse de site internet

Les données à caractère personnel sont réservées à l'usage unique du prestataire.

13-2 En application de la règlementation applicable aux données à caractère personnel, le client peut à tout moment consulter, modifier, mettre à jour, supprimer et s'opposer au traitement de ses données. Dès lors que ses droits ne s'opposent pas à la finalité du traitement de la demande ou réalisation de la prestation de service. Le client est informé qu'en cas de refus, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL ou saisir une autorité judiciaire.

ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

14-1 Mathieu LOBSTEIN reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les scénarios, moodboard, storyboard, documents de travail, modèles, etc, réalisés (même à la demande du client) en vue de la réalisation des prestations auprès du client. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire.

14-2 Le prestataire transfère la propriété des droits d'auteur automatiquement lors du paiement complet de la prestation. Le client reste seul propriétaire des éléments originaux figurant sur les photos et/ou vidéos réalisées par le prestataire.

Le client autorise Mathieu LOBSTEIN sans limitation de lieu ni de durée, à utiliser à des fins publicitaires ou de communication, des extraits de prises de vues réalisées pour le compte du client. Il peut refuser ou de limiter cette autorisation, mention en sera faite expressément par écrit et au plus tard la livraison des biens.

14-3 Le prestataire ne dispose cependant d'aucun droit pour distribuer, commercialiser et plus généralement pour mettre à disposition ou concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord préalable du client par écrit.

ARTICLE 15 - TRIBUNAL COMPETENT

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulon 140 Bd Maréchal Leclerc BP 50 83041 TOULON CEDEX 9.

ARTICLE 16 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir pris connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au prestataire, même s'il en a eu connaissance.